



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA TARIFICATION

POUR LES USAGERS DU TRANSPORT COLLECTIF (Article 48.24 de la Loi sur les transports (RLQ, c. T-12))

Avis est par les présentes donné que la tarification pour l'ensemble des usagers du Service de transport collectif des Sources soit établie comme suit pour tout transport effectué à l'intérieur de la MRC des Sources, tel qu'adopté par le conseil de la MRC des Sources le 28 octobre 2020 par la résolution 2020-10-11017 et sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Passage simple (12 ans et plus)	3,50 \$
Passage simple (enfant de moins de 12 ans accompagné)	gratuit

DONNÉ à Asbestos, ce onzième jour du mois de novembre deux mille vingt (11 novembre 2020).

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier